

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

Compte-rendu affiché le : 10 février 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 février 2017

N° 17-02-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 février 2017

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE –
Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier
PERRET - Jean-Marc ALVES – René THELISSON –
Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine
MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON –
Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Lionel
CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD
- Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel
DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Pierre RODAMEL à Sylvie ROBERT – Odile
CLAVIERES à Muriel ORIOU – Guillaume RONDOT à
Gérard RIBOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170209-17_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2017
Publication : 10/02/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2016/125 : Avenant au contrat CNP Assurances des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL actant une baisse du taux à 6,98 % de la base de l'assurance à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Décision n° 2016/126 : Convention APA BALDO pour la capture des chats sans propriétaire en vue de leur stérilisation pour l'année 2017.
- Décision n° 2017/01 : Prestations du studio Isabelle DAËRON dans le cadre de la Biennale Internationale Design Saint-Etienne pour un montant s'élevant à 11 600 € TTC.
- Décision n° 2017/02 : Animation du repas dansant à l'hippodrome par L'Orchestre Music Loisir, le jeudi 16 mars 2017, pour un montant s'élevant à 500 €.
- Décision n° 2017/03 : Contrat d'abonnement CII Télécom pour un abonnement Service Alerte Hébergé d'une durée de trois ans. La mise en service s'élevant à 4 080,00 € TTC et l'abonnement annuel à 4 800,00 € TTC.
- Décision n° 2017/04 : Convention confiant au SIMA Coise pour l'année 2017 le balisage et l'entretien des sentiers communaux au tarif de 500 €/jour.
- Décision n° 2017/05 : Avenant n° 1 prolongeant jusqu'au 31 mars 2017 le bail avec l'Hôpital local pour la location du terrain aérodrome.
- Décision n° 2017/06 : Acquisition auprès de IZIFUN d'une patinoire écologique pour un montant s'élevant à 34 488,00 € TTC.
- Décision n° 2017/07 : Convention de mise à disposition gratuite du site de Rochepont au Centre de Tir au Vol, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170209-17_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2017

Publication : 10/02/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 février 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.